Motion de MM. François Sottas, Jean-Pierre Lyon, Roger Deneys, Michel Ducret, Guy Savary, Mmes Michèle Künzler et Marie Vanek: «Adaptation du rond-point de Rive et suppression de l'arrêt de bus «Longemalle».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 16 mai 2001)

MOTION

Considérant que:

– l'application du nouvel horaire TPG (Transports publics genevois) et la première étape du projet Constellation débutent le 24 juin 2001;

– le rond-point de Rive sera utilisé uniquement comme terminus des lignes 7 et 1;

– les arrêts des lignes urbaines de trams, trolleybus et bus seront situés à la fin de la rue de Rive, entre la rue d'Italie et le rond-point;

– la situation dangereuse de ces aménagements va provoquer de grandes nuisances pour les utilisateurs de ce site (piétons, voitures, deux-roues, etc.);

– le rond-point, dans sa forme actuelle, n'est plus adapté à un arrêt de transports publics;

– l'absence de signalisation sur le rond-point met en danger la nouvelle desserte du site par les TPG (traversée du rond-point de Rive jusqu'au carrefour Jaques-Dalcroze sans signalisation ou indication de priorité);

– la situation dispersée des arrêts du rond-point nuit à la bonne correspondance entre les différentes lignes TPG;

– lors de manifestations, les manœuvres des trams perturberont l'accès à l'arrêt de la ligne 2;

– le détournement de la ligne 8 et la suppression de l'arrêt «Longemalle» ne justifient plus l'accès de la place Longemalle et des Rues-Basses à la circulation privée, d'autant plus que des itinéraires de substitutions existent,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à intervenir rapidement auprès du Conseil d'Etat pour que celui-ci mandate l'Office des transports et de la circulation pour installer une signalisation adaptée avant le 24 juin 2001;

– à garantir la progression des véhicules TPG de l'arrêt «Rive» jusqu'à l'arrêt «Terrassière» sans interruption;

– à faire parvenir, dans les meilleurs délais, au Conseil municipal un projet d'aménagement du rond-point de Rive;

– à fermer à la circulation privée l'accès de la place Longemalle et de la rue de Rive dès l'introduction du projet Constellation.